
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 01 DEC 2020

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 20.1040 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidates dont les noms suivent, sont déclarées admissibles par ordre alphabétique à l'issue des épreuves physiques et sportives au concours direct de recrutement d'un (01) élève Inspecteur des Eaux et Forêts/Femme, session 2020.

Ce sont :

INSPECTEURS DES EAUX ET FORÊTS/FEMMES

ADMISSIBLES

N°	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1	DAO HAFISATOU	2610_8509_7825_3420	B6486344	27/05/93
2	TIENDREBEOGO JULIENNE	2610_8402_5462_5638	B10042071	31/12/92
3	ZAGRÉ NADÈGE	2610_6513_7802_4295	B10115328	05/12/90

Arrêté la présente liste à 3 nom(s).

Par ailleurs, les candidates admissibles sont informées que la visite médicale d'incorporation se déroulera à partir du lundi 07 décembre 2020, à 06 heures, dans le centre unique de Ouagadougou, au Camp Général Aboubacar Sangoulé LAMIZANA.

Elles devront se présenter à jeun, munies de leur Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) et du récépissé d'inscription.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général


Le Secrétaire
Général **Souleymane LENGANE**
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon